

(fenêtrés sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

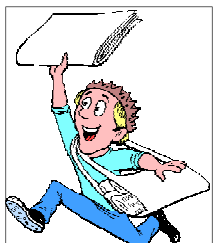
Déposé le 25/05/2012

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



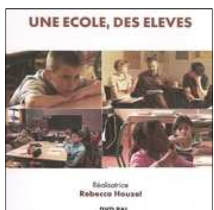
Mouvement

P. 2



infos

P. 3



Métier

P. 4

N°185

Avril-Mai 2012

Sommaire :

P.2 : carrière : mouvement, exeat

P.3 : actu : évaluations, EVS, carte

scolaire, salaires **P.4** : métier : restaurer la fierté des enseignants

EDITO

Pour l'école, une nouvelle période s'ouvre avec de nouvelles perspectives. Des mesures d'urgence pour la rentrée scolaire devraient être annoncées très prochainement. Une loi d'orientation et de programmation est prévue pour décembre ou janvier.

Pour le SNUipp-FSU, le projet de « refondation de l'école » annoncé par le nouveau ministre Vincent Peillon doit se traduire par des transformations réelles de l'école afin de relever les défis de la démocratisation, de l'égalité. La loi d'orientation doit définir les objectifs assignés à notre école : celle-ci doit notamment parvenir à faire réussir tous les élèves afin qu'aucun d'entre eux ne sorte sans qualification tout en augmentant le taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour cela, il faut s'attaquer aux défauts de l'école actuelle marquée par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée. Il faut également en finir avec la compétition scolaire, les orientations précoces.

Pour faire avancer l'école, rien ne doit se faire sans les enseignants. Au contraire, il faut leur redonner de la confiance et de la reconnaissance afin qu'ils retrouvent la fierté de bien faire leur métier. Pour transformer l'école, il faut s'appuyer sur l'expertise des enseignants, rétablir des rapports hiérarchiques basés sur la confiance et le dialogue, améliorer les conditions de travail et revaloriser les salaires.

<http://58.snuipp.fr>



BRÈVES

Le nombre du mois :

20

Comme le nombre de demandes de départs à la retraite cette année dans le premier degré dans la Nièvre. Un nombre en forte baisse par rapport à l'année dernière, où 37 collègues, soit près du double, avaient effectué la même demande.

Conséquence des réformes des retraites...

Détachements dans le second degré : ça coince !

Lors de la CAPD du 18 mai, le DASEN a donné un avis favorable aux 8 demandes de renouvellement de détachement en tant que professeur dans le second degré. Par contre, il a émis un avis défavorable pour les 5 nouvelles demandes "dans l'intérêt du service", ce que nous regrettons. En donnant comme explication qu'il préfère cette année privilégier l'exeat aux détachements. C'est cependant le Recteur qui prendra la décision définitive fin juin.

Dispos /temps partiels : tous accordés !

Le DASEN a accordé toutes les demandes de temps partiels (97 demandes) et de disponibilité (23 demandes) cette année.

Hors classe : seulement 13 promus

Pour être promu cette année, il fallait bénéficier d'un barème de 41,5 points minimum. Rappelons que le barème est le suivant : échelon X 2 + note + point ZEP + point direction.

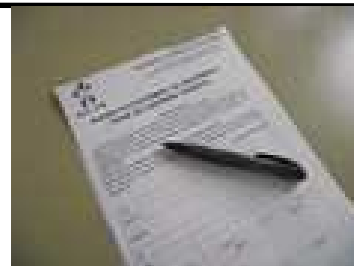
Indemnités péri-éducatives : demandes avant le 18 juin

Les demandes d'indemnités péri-éducatives doivent être parvenues aux IEN d'ici le 18 juin prochain. « L'indemnité est attribuée en priorité aux personnels qui assurent l'accueil des élèves au-delà des heures de cours et aux personnels qui assurent la coordination des activités péri-scolaires organisées par les collectivités locales et les associations qui le souhaitent » à l'exclusion des classes transplantées.

MOUVEMENT :

POSTULEZ POUR L'AJUSTEMENT !

Les résultats du mouvement sont connus depuis le 18 mai. Place maintenant à l'ajustement ! Celui-ci aura lieu le mercredi 20 juin. Postulez à l'aide de la fiche de contrôle syndical de ce bulletin.



L'administration a refusé cette année encore (qu'en sera-t-il l'année prochaine ?), malgré les demandes répétées des élus du SNUipp-FSU, de mettre en place une véritable seconde phase avec saisie des vœux, comme un certain nombre de départements continuent pourtant à le faire. Les collègues concernés seront nommés **le mercredi 20 juin lors d'un groupe de travail**

« ajustement » auquel participeront les délégués du personnel. Deux « types » de personnels seront alors affectés : les TRS et les « sans affectation ».

Les TRS seront nommés

sur des postes fractionnés (compléments de temps partiel, décharges...). Nouveauté cette année, **tous les TRS ont pu indiquer sur une fiche quels postes et/ou quelles écoles les intéressaient.** Celles et ceux qui étaient déjà en poste à titre définitif sont prioritaires s'ils souhaitent conserver le poste fractionné qu'ils occupent

cette année. Pour cela, ils ont dû en faire la demande auprès de l'administration.

Les personnels sans affectation seront nommés sur les postes vacants et les postes fractionnés restants. L'administration souhaite uniquement tenir compte des vœux exprimés au mouvement « principal » pour les affecter.

Pour vous aider, **le SNUipp publiera sur son site une liste indicative des postes vacants et des postes fractionnés qui devraient être constitués le 11 juin** et vous propose alors de remplir une nouvelle fiche de vœux. Nous interviendrons lors du groupe de travail du 20 juin pour que vos demandes soient prises en compte, dans le respect du barème (contactez-nous pour connaître votre rang parmi les personnels sans poste). **Nous vous invitons donc à remplir et nous envoyer (par mél ou courrier à SNUipp 58, Bourse du travail, 58000 Nevers) la fiche de contrôle syndical incluse dans ce bulletin avant le 20 juin.** A noter que les indications portées sur cette fiche pourront également nous servir lors de l'ajustement de fin août.

Les postes vacants à l'issue du mouvement (1ère liste indicative)
direction école primaire de Dornecy (4 classes), direction école maternelle de Marzy (4 classes), direction école primaire La Celle sur Loire (3 classes), direction école primaire Champlemy (2 classes), adj spécialisé ETCC Cosne (option D), adj spécialisé IME Guipy, psy réseau Guérigny et Moulins-Engilbert, GLIS Château-Chinon, adj. elem Châtillon, TRB Gercy, adj. elem allemand Livry.

A noter que les postes de direction seront attribués à titre provisoire et considérés comme des postes d'adjoint. De même, les deux postes de psychologue scolaire ne seront pas attribués et devraient être transformés, sans doute en postes de TRB.

D'autres postes vont être libérés par exeat, disponibilité, détachement, congé parental... Voir **la liste actualisée sur notre site.**



14 EXEAT ACCORDÉS

47 collègues ont demandé cette année à quitter la Nièvre par le biais des ineat/exeat (en tout 79 demandes en comptant ceux qui ont postulé sur plusieurs départements). Le département devrait être déficitaire à la rentrée prochaine. Par conséquent, des départs ne devraient être possibles qu'en cas d'entrées dans le département en nombre à peu près équivalent. Le DASEN s'est dit "très attentif aux situations familiales" et étudiera les demandes "au cas par cas". Lors de la CAPD du 18 mai, les élus du SNUipp-FSU 58 ont demandé, compte tenu des piètres résultats obtenus lors des permutations informatisées, que tous les collègues en situation de rapprochement de conjoint obtiennent un exeat. D'ores et déjà, **14** ont été accordés par le DASEN, dont **3** ont également obtenu un ineat et partent en Saône-et-Loire. Par ailleurs, **8 collègues** ont demandé à intégrer la Nièvre par ineat. Compte tenu de la situation et pour permettre des départs, nous avons demandé que le DASEN accepte toutes les demandes.

EVALUATIONS CE1 ET CM2 : PROCÉDURE ALLÉGÉE !

Le ministère a officialisé les modifications concernant la session des évaluations CE1 et CM2. La procédure est allégée et cantonnée à une utilisation pédagogique au sein de la classe et de l'école.

Le ministère de l'Éducation nationale a indiqué dans un communiqué que « cette année, ces évaluations continueront à être utilisées pour vérifier les acquisitions de chacun des élèves et mettre en œuvre les démarches pédagogiques appropriées au sein de la classe et de l'école pour la réussite de tous. Elles serviront aussi de support aux échanges avec les familles. Pour cette session 2012, la prime de 400 euros versée aux enseignants en charge de ces évaluations sera conservée. Si ces évaluations peuvent être, localement, une aide pour le suivi par les enseignants des acquis de leurs élèves, les outils qui sont actuellement utilisés ne permettent pas une évaluation scientifiquement incontestable du système éducatif national. En conséquence, Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale a décidé que les résultats de ces évaluations ne seront pas transmis à l'administration centrale cette année. Elles feront donc l'objet d'une exploitation dans les écoles pour mettre en œuvre les aides et accompagnements à

prévoir pour les élèves en difficultés. » Il est enfin précisé que « Les inspecteurs de l'Éducation nationale coordonneront le suivi de ces opérations pour aider les écoles dans la réalisation et l'exploitation des évaluations. »

Les directeurs et les enseignants n'auront plus à saisir les résultats dans l'application nationale et les résultats des évaluations restent au niveau de l'école. La phase de remontée doit être supprimée à tous les niveaux : circonscription, département, national. L'exploitation dans les écoles et le suivi de ce travail par les IEN ne doivent pas engendrer de quelconques opérations de remontée.

Si les équipes enseignantes ont toute liberté de saisir les résultats dans le fichier excel (pour analyse dans l'école et communication auprès des familles), elles n'ont aucune obligation à le faire. Le ministère a rappelé cette consigne aux recteurs. Le SNUipp-FSU est intervenu, notamment dans la Nièvre, pour ce que cet engagement s'applique à toutes les écoles.



BRÈVES

Carte scolaire : des postes pour la Nièvre !

Le nouveau ministre de l'éducation nationale a indiqué qu'il fallait "faire un effort tout particulier" sur l'école primaire. L'annonce des 1000 recrutements dans les écoles pour la rentrée est un signal de rupture avec les politiques menées précédemment. Lors de la CAPD du 18 mai, le DASEN a estimé que notre département pourrait bénéficier de 5 postes à la rentrée prochaine.

D'ores et déjà, le SNUipp-FSU 58, après avoir recensé



les besoins et les demandes des écoles nivernaises (comme la maternelle de Château-Chinon qui a manifesté une nouvelle fois le 24 mai), a demandé à être reçu par le DASEN pour examiner les conditions de la rentrée. A cette occasion, nous évoquerons également l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Et nos salaires ?

Dans le cadre des discussions concernant les évaluations (voir ci-contre), le SNUipp-FSU portera l'abandon du principe de la prime qui nuit au travail en équipe et demandera en revanche une reconnaissance salariale pour tous. Avec la FSU, le SNUipp demande l'ouverture de négociations salariales dans la fonction publique sur le pouvoir d'achat. Elles doivent déboucher sur une augmentation du point d'indice et un rattrapage du pouvoir d'achat. Il revendique une revalorisation indiciaire d'urgence, l'attribution à tous de 50 points d'indice et une refonte des grilles indiciaires. De même, Le SNUipp, avec la FSU, continue d'exiger la suppression du jour de carence.

NOUVELLE VICTOIRE DES EVS !

Vendredi 6 avril, l'établissement gestionnaire des EVS (le lycée Jean Rostand à Nevers) a été condamné en appel à Bourges pour manquement à l'obligation de formation de 5 EVS nivernais.

Outre les 9 000 € attribués en avril 2011 par le conseil des Prud'hommes de Nevers en première instance, les 5 EVS recevront 350 € attribués par la cour d'appel de Bourges pour réparation du préjudice résultant de la perte du droit individuel à la formation. Comme le conseil des prud'hommes, la cour d'appel a reconnu l'absence de formation prévue par la loi et a de facto annulé les contrats d'avenir dont bénéficiaient les EVS pour les requalifier en CDI. S'ensuivent donc des indemnités pour la requalification du contrat, le licenciement abusif, le préavis... Cette requalification ne permet toutefois pas le maintien ou la réintégration dans l'emploi des EVS. La jurisprudence constante de la Cour de cassation n'oblige à la réintégration dans l'emploi que les salariés protégés, notamment les représentants du personnel ou délégués syndicaux. Pour le SNUipp-FSU de la Nièvre, il s'agit d'une nouvelle victoire pour les EVS qui se sont battus pour défendre leurs droits et pour le SNUipp-FSU qui a impulsé, organisé et soutenu ce combat (avec la CGT Educ'action). L'utilisation par l'État des contrats aidés dans les écoles pour accomplir des tâches devenues indispensables est un vrai scandale. Le SNUipp revendique la création d'emplois statutaires pour accomplir ces tâches et la transformation en emplois pérennes de tous les contrats aidés embauchés dans les écoles.

Beaucoup d'EVS, toujours en poste ou non, peuvent aujourd'hui prétendre, en s'appuyant sur ce jugement, à une indemnisation pour défaut de formation et à une requalification de leur contrat en CDI. D'ailleurs, toujours avec la CGT Educ'action, six EVS embauchés en CUI-CAE ont déposé une saisine fin mars. A suivre...



BRÈVES

Rythmes scolaires : pas de précipitation, de la concertation !

Le premier ministre vient de confirmer que la révision des rythmes scolaires, annoncée pour la rentrée 2013 par le ministre donnerait lieu à une concertation avec la communauté éducative.

Les défauts de l'organisation scolaire actuelle ont été unanimement pointés. Il faut donc revoir l'organisation et le contenu de la journée, de la semaine et de l'année. Un tel chantier devra se faire aussi en prenant en considération les conditions d'exercice du métier et de vie des enseignants. En effet, si les enseignants sont prêts à voir se mettre en place des évolutions, ils attendent aussi des améliorations de leurs conditions de travail et notamment la reconnaissance des temps hors la classe consacrés à la réussite des élèves (temps de préparation, lien avec les familles, travail en équipe...).

Aide perso : on n'en veut plus !

Le SNUipp-FSU a lancé une enquête auprès de la profession pour faire le bilan de l'aide personnalisée. Cette enquête a été massivement remplie par 18 000 collègues. Cet écho important montre la préoccupation de la profession autour de cette question. Les résultats de cette enquête seront rendus publics lors d'une conférence de presse le 4 juin puis dans un dossier spécial dans « Fenêtre sur Cours ». Cette enquête, qui s'appuie sur la parole des collègues, devra peser dans les négociations à venir. Le SNUipp-FSU rappelle son exigence d'abandon de ce dispositif car il ne répond pas aux difficultés des élèves. Une autre prise en charge de la difficulté scolaire sur le temps scolaire est possible avec les RASED, plus de maîtres que de classes, un autre fonctionnement de l'école... dans le cadre d'une transformation de l'école !

RESTAURER LA FIERTÉ DES ENSEIGNANTS !

On demande de plus en plus aux enseignants, dans des conditions de plus en plus difficiles et des temps de plus en plus contraints. Pour le SNUipp, il est urgent de changer la donne ! C'est pour en discuter que le SNUipp a fait réaliser le film "Une école des élèves". Donner à voir, le travail d'une équipe, sans l'ériger ni en modèle ni en référence, mais comme objet de départ d'une réflexion sur le travail enseignant. Pour en débattre samedi 14 avril à Guérisny, avec le GFEN 58, Il a fait appel à Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU, Youri Meignan, PE et membre du laboratoire de psychologie sociale du Centre National des Arts et Métiers (CNAM), Corine Ojalva, PEMF filmée dans sa classe, et Rebecca Houzel, réalisatrice du film (ci-dessous de gauche à droite).



Depuis 2008, les orientations prises aboutissent à un assèchement de l'école et à une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement des enseignants. Suppressions de postes, programmes 2008, réorganisation de la semaine de classe, prescriptions multiples et contradictoires, aide personnalisée, évaluations nationales, surcharge de travail... aucune des mesures ne correspond à un « mieux d'école » pour nos élèves, et l'ensemble constitue une véritable course d'obstacle à bien faire son métier.

A l'occasion de la demi-journée d'information syndicale organisée conjointement avec le GFEN 58, les enseignants de la Nièvre ont pu débattre en toute liberté de leurs conditions de travail et de la nécessaire transformation de notre métier.

En premier lieu, il s'agit, comme l'a dit Sébastien Sühr, de restaurer "la **confiance** des enseignants", en eux-mêmes, de la part des parents d'élèves mais aussi de leur hiérarchie. Donner aux équipes les moyens de faire du travail de qualité suppose que chaque enseignant puisse être acteur de l'évolution de son métier et partie prenante des transformations de l'école.

Pour cela, les enseignants ont besoin de **temps**, pour les élèves en difficulté mais également pour le **travail en équipe**. C'est avoir la possibilité de travailler plus sereinement à partir de regards croisés sur les difficultés et les réussites des élèves.

Travailler en équipe, comme enseigner, ça s'apprend ! Une plus grande professionnalité passe aussi par **une meilleure formation initiale et continue** des enseignants, au contraire de la réforme calamiteuse qui s'est mise en place.

Enfin, en maternelle comme en élémentaire, "**plus de maîtres que de classes**" permettrait d'accroître la richesse pédagogique et de mieux s'adapter aux différentes situations. Ici des petits groupes d'élèves, là un moment pour privilégier un point du programme, ailleurs la possibilité de décloisonner plusieurs classes en fonction d'un projet, ou encore l'opportunité d'enseigner à deux dans une classe. C'est un formidable levier pour le travail en équipe.

L'administration a vite fait de renvoyer chacun à une difficulté individuelle alors que c'est le travail lui-même qui est en cause : son organisation, les injonctions parfois contradictoires, « l'infaisabilité » dans laquelle on place les enseignants, l'isolement face à des problèmes complexes, l'accumulation de la charge de travail... il s'agit donc bien d'inverser la donne, en apportant des réponses collectives. Un peu comme en classe où le savoir s'élabore par la construction collective du savoir... Chacun apportant « sa petite pierre » !

